



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Groupe TAVINI HUIRAATIRA

Assemblée de Polynésie



QUESTION ÉCRITE AU GOUVERNEMENT

M^{me} Éliane TEVAHITUA

Représentante à l'assemblée de Polynésie française

N° 164/2022/GTH/CAB/ET/et
Taraho'i, le 18 octobre 2022.

À

Monsieur Edouard FRITCH
Président de la Polynésie française

Objet : enquête indépendante relative à la prise en charge des patients atteints du COVID et de leurs familles endeuillées

Monsieur le Président,

Notre Pays a connu en l'espace de deux années l'une des pires catastrophes sanitaires de son histoire contemporaine. Six cent trente-six (636) de nos concitoyens auront succombé aux effets de la COVID-19 qui n'aura épargné ni leurs familles endeuillées, ni les personnels médicaux, ni l'ensemble de notre population.

Alors que le spectre du virus semble s'éloigner, les familles endeuillées tentent désormais, une fois passée cette phase de sidération de commencer à panser leurs plaies psychologiques et d'entamer un processus de séparation et d'acceptation de l'absence que l'on appelle le deuil.

Ce processus est d'autant plus difficile à mettre en œuvre que de nombreux Polynésiens ont été physiquement séparés des membres de leurs familles hospitalisés pour les besoins de leur prise en charge médicale et pour ceux qui auront perdu leurs proches, se sont trouvés parfois privés de la possibilité de veiller leurs défunts conformément aux rites funéraires habituels qui prévalaient jusqu'alors. C'est ainsi que des proches endeuillés perclus de souffrance et de regrets se sont trouvés fragilisés en raison de la limitation voire de l'interdiction des visites et des professionnels surchargés moins disponibles.

Fort de ces constats des établissements hospitaliers dont le CHU de Nantes, ont renforcé les dispositifs de soutien à destination de chaque famille de patient décédé au CHU qui se traduit notamment par un contact téléphonique et à minima par un courrier proposant à chaque famille un soutien psycho-social. L'objectif de ces contacts étant de faire le point sur les besoins des proches endeuillés, de leur proposer une écoute attentive, de les accompagner vers l'accès au droit et dans leurs démarches administratives et de les informer du dispositif de soutien psychologique et/ou social mis en place au CHU de Nantes en les orientant vers la direction des usagers en cas de besoin d'accès au dossier du patient ou d'accompagnement concernant les droits et voies de recours.

Ces mêmes familles aspirent légitimement à ce que toute la lumière puisse être faite tant sur les conditions de prise en charge des patients atteints de COVID décédés que des modalités de prise en charge effective sociale et psychologique des familles endeuillées par la perte des êtres chers. Elle participera au processus de deuil et permettra également d'apporter des mesures correctives dans la perspective d'autres pandémies.

Monsieur le Président, dans quels délais comptez-vous diligenter une enquête qui permettra de faire toute la lumière sur les conditions de prise en charge des malades infectés par la COVID-19 et de leurs familles endeuillées ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considérations distinguée.



M^{me} Éliane TEVAHITUA